



© Jade Duchesneau Bernier

Conseil des commissaires

Quelques résolutions du Conseil des commissaires

Du 12 au 14 mars à Aupaluk, un ordre du jour très chargé attendait le Conseil des commissaires. Parmi les sujets abordés, soulignons trois questions et résolutions importantes, résumées ci-dessous.

Élection du président de la Commission scolaire : En vertu de la loi actuelle, chaque communauté du Nunavik élit un commissaire pour siéger au Conseil des commissaires. Les commissaires élus décident ensuite qui, parmi eux, occupera le poste de président de la Commission scolaire Kativik. Le commissaire qui accepte le poste de président assume alors deux fonctions : l'une à titre de représentant d'une circonscription donnée et l'autre à titre de représentant de la Commission scolaire dans son ensemble.

Cette double fonction peut s'avérer difficile à assumer pour une seule personne. Par conséquent, le Conseil des commissaires a recommandé que les fonctions de commissaire et de président soient séparées. Le Conseil a résolu qu'une élection distincte ait lieu à la grandeur du Nunavik pour le poste de président.

Ce changement exigera un amendement à la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (L.R.Q., c1-14). La résolution adoptée par le Conseil des commissaires demande au ministre de l'Éducation du Québec de soumettre cet amendement à l'Assemblée nationale. Le Conseil demande également le soutien de la société Makivik.

Lorsque la loi sera amendée, les Nunavimmiuts voteront deux fois : une fois pour élire le commissaire de leur communauté et une autre fois pour élire le président de la commission scolaire.

Il est probable que la loi ne soit pas en vigueur pour l'élection de novembre 2014. Elle s'appliquerait cependant pour l'élection de 2017.

Élection du président de la commission scolaire, autorité en langue inuktitut et nouveau calendrier scolaire

Autorité en langue inuktitut et normalisation de l'inuktitut : Sous le leadership de l'institut culturel Avataq, le projet de langue Ilirjavut a mis en évidence la nécessité de créer une autorité reconnue en langue Inuktitut pour renforcer l'inuktitut en établissant des normes officielles à la grandeur de la région. À leur réunion, les commissaires se sont déclarés intéressés par des renseignements supplémentaires sur cette initiative, afin d'envisager la possibilité d'un soutien de la commission scolaire, de concert avec d'autres organismes de la région.

Dans un développement distinct, la Commission scolaire Kativik a participé à un pré-sommet sur la normalisation de l'inuktitut pour les régions inuites du Canada. La réunion était coordonnée par le groupe de travail Atausiq Inuktitut Titirausiq, d'Inuit Tapiriit Kanatami.

Elle comportait des discussions préparatoires sur le développement d'un système d'écriture standard pancanadien pour la langue inuktitut. Au cours des prochains mois, des consultations sur le sujet se dérouleront dans les communautés. Ce processus se terminera par un sommet national sur la langue inuite à l'automne 2015.

Dans le domaine de l'éducation, la normalisation permettrait aux institutions de partager des ressources à la grandeur de la région arctique, ce qui améliorerait considérablement le développement de matériel d'enseignement des programmes d'études inuits.

Un nouveau calendrier qui tient compte de la différence culturelle entrera en vigueur dans quatre écoles l'année prochaine :

Les consultations sur les options relatives à un nouveau calendrier ont eu lieu à l'automne 2013 et au cours des premiers mois de 2014. Des parents, des enseignants, des membres des comités d'éducation et des représentants des syndicats y ont participé.

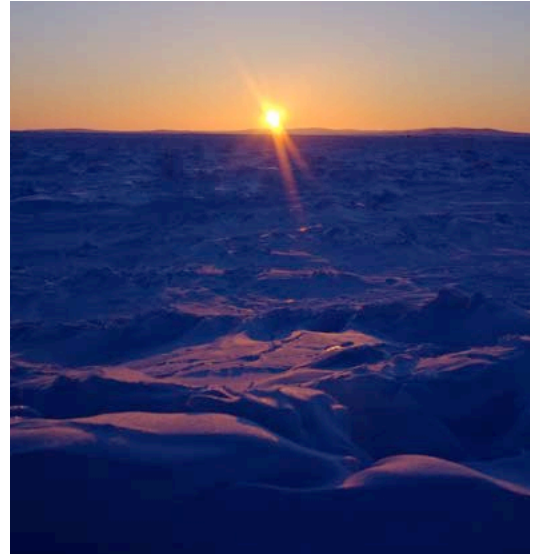
À sa réunion du 12 au 14 mars, le Conseil des commissaires a adopté une résolution approuvant l'utilisation de ce nouveau calendrier scolaire, à titre de projet pilote, dans quatre communautés du Nunavik : Quaᑭtaq, Kangiqsujuaq, Akulivik et Umiujaq.

Dans le but d'utiliser le nouveau calendrier au début de l'année scolaire 2014-2015, les prochains mois seront consacrés aux activités suivantes :

- entente sur le nouveau calendrier avec le MELS et les syndicats représentant les employés de la commission scolaire;
- consultations et réunions d'information avec les résidents des communautés choisies pour participer à ce projet pilote.

Le nouveau calendrier totalise 200 jours d'école et comprend trois blocs d'une semaine réservée à l'enseignement de la culture. En plus des blocs de temps, de nombreuses autres options peuvent être ajoutées au calendrier scolaire local (activités culturelles supplémentaires au début et à la fin de l'année scolaire, réduction de la durée de l'année scolaire de dix jours, etc.).

Grâce à cette initiative, la commission scolaire espère offrir des plages horaires plus adéquates pour enseigner la culture, tout en contribuant à la réduction du taux d'absentéisme des élèves en fin d'année scolaire.



© Jade Duchesneau Bernier

Un nouveau
calendrier scolaire à
Quaᑭtaq, Umiujaq,
Akulivik et
Kangiqsujuaq